

Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 2 avril 2008 en vue de l'ouverture d'un crédit d'étude de 786 000 francs destiné à l'étude de la rénovation de l'école située au chemin des Crêts-de-Champel 40, sur la parcelle 3791, feuille 75 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais.

Rapport de M^{me} Isabelle Brunier.

Traitement de la proposition

La proposition PR-612 a été renvoyée à l'examen de la commission des travaux lors de la séance du Conseil municipal du 23 avril 2008. Elle a été traitée lors de deux séances de la commission des travaux, le 4 juin 2008, sous la présidence de M. Jean-Charles Lathion, et le 18 juin 2008 sous la présidence de M^{me} Linda de Coulon. Les procès-verbaux ont été rédigés avec beaucoup de soin par M^{me} Julie de Dardel, qu'elle en soit ici remerciée.

Rappel du préambule de la proposition

Le dépôt du crédit d'étude pour la rénovation de l'école des Crêts-de-Champel était planifié pour l'année 2012, dans le troisième plan financier d'investissement 2008-2019. En automne 2007, plusieurs plaques de fibro-ciment qui composent le bardage des façades sont tombées, à la suite du pourrissement des lambourdes de bois sur lesquelles elles étaient vissées. Le Service de écoles et institutions pour l'enfance a rapidement pris les mesures provisoires qui convenaient, afin de ne pas mettre en danger les utilisateurs de l'école. Cependant, ces récents événements ont mis en évidence un état de dégradation de l'école, notamment de ses façades, beaucoup plus avancé que prévu, qui justifie la présente proposition.

De plus, une expertise de présence d'amiante a été effectuée. Outre la présence de ce matériau dans les plaques du bardage à remplacer dans le cadre de la rénovation, d'autres traces de sa présence ont été mises au jour dans la salle de projection, la salle de gymnastique 1 et la chaufferie. Le Service des écoles et institutions pour l'enfance et le Service de l'énergie vont faire effectuer les assainissements nécessaires de ces trois locaux dans un proche avenir, indépendamment des travaux de rénovation.

Examen de la proposition

La proposition a été présentée aux membres de la commission par M^{mes} Isis Payeras, cheffe du Service d'architecture, et Cristina Beck, architecte, à l'aide

d'un dossier photographique sur PowerPoint. Le groupe scolaire a été construit en deux étapes, entre les années 1970 et la fin des années 1980. Il a été entretenu mais l'on doit prévoir maintenant une rénovation importante en vue d'assurer la sécurité des utilisateurs et d'améliorer les performances énergétiques des bâtiments par la mise en place d'une enveloppe véritablement isolante. Les travaux projetés devraient atteindre un montant estimé à environ 10 millions de francs. Les relevés thermographiques, en particulier, démontrent de manière très convaincante la faiblesse de l'isolation des fenêtres et des contrecœurs et, par conséquent, les énormes déperditions énergétiques. Les principales interventions qui ont servi de base à l'estimation des coûts sont: la réfection complète des façades (standard Minergie), la mise en conformité aux normes de sécurité, le remplacement des installations sanitaires et de chauffage (remplacement du mazout par le gaz), mise aux normes des installations électriques pour une meilleure performance énergétique, rafraîchissement des salles de classes et de gymnastique, réfection de la ventilation dans les sanitaires et vestiaires, pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture des salles de gymnastique, réfection du préau.

Questions des commissaires

Diverses questions ont été posées. L'une sur les coûts de construction et d'entretien pour cette école des Crêts-de-Champel a fait l'objet d'une réponse écrite et complète de la part de M^{me} Payeras, datée du 13 juin 2008. Une commissaire socialiste a demandé s'il ne valait pas mieux carrément démolir et reconstruire ces bâtiments, mais cette option coûterait 30 millions de francs, au bas mot. Concernant l'amiante, il a été rappelé que les travaux d'urgence liés à ce problème étaient pris en charge par un autre crédit. Une commissaire des Verts a suggéré qu'une toiture végétalisée soit prévue.

Discussion

Devant la clarté de la proposition et l'évidence du mauvais état de l'école des Crêts-de-Champel, cette proposition n'a pas suscité de discussion entre les commissaires. Seule l'attente de la réponse écrite a justifié le report du vote.

Prise de position des groupes

Le groupe A gauche toute! votera le crédit en remarquant que l'on construisait, dans les décennies précédentes, sans tenir compte des aspects énergétiques, mais que ce bâtiment assez récent mérite une rénovation. Les commissaires démocrates-chrétiens, au nom de la priorité à la famille et aux enfants, le voteront également, tout comme les représentants de l'Union démocratique du centre qui

aimeraient que les travaux démarrent rapidement. Le commissaire radical votera le crédit tout en se demandant, vu les coûts cumulés de la construction et de la rénovation, s'il ne faudrait pas, parfois, démolir et reconstruire. Les libéraux, tout en approuvant les propos du commissaire radical, voteront le crédit. Les Verts approuvent également le crédit et resteront attentifs à la question de la végétalisation de la toiture. Enfin, les socialistes l'approuveront, parce que de bonnes conditions de travail pour les enfants sont un objectif prioritaire et la lutte contre le gaspillage d'énergie est aussi très importante.

Vote et conclusion

La proposition PR-612 a été votée à l'unanimité des commissaires présents (1 AGT, 2 DC, 2 L, 1 R, 3 S, 1 UDC, 3 Ve). En conclusion, la commission des travaux vous demande, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, d'accepter le projet d'arrêté tel qu'il est formulé ci-dessous:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'étude de 786 000 francs destiné à l'étude de la rénovation de l'école située au chemin des Crêts-de-Champel 40, sur la parcelle 3791, feuille 75 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 786 000 francs.

Art. 3. – Les frais d'étude du projet seront, en cas de réalisation de celui-ci, intégrés au crédit de construction. En cas de non-réalisation du projet, ils feront l'objet d'un arrêté à soumettre au Conseil municipal, dans le cadre des comptes rendus financiers annuels, prévoyant notamment leurs modalités d'amortissement.